

# Compte-rendu des frais d'intermédiation

## PREAMBULE

ODDO BHF Asset Management SAS, conformément aux dispositions des articles 319.18 et 321-122 du Règlement Général de l'AMF, vous fait part des conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours de l'année 2025, compte tenu que le total des frais d'intermédiation a dépassé 500 000 euros sur l'année 2025.

Les frais d'intermédiation sont les frais toutes taxes comprises, perçus par des tiers appelés intermédiaires de marché qui fournissent :

- les services d'aide à la décision d'investissement (dit d'analyse ou de recherche) et d'exécution d'ordres ;
- le service de réception et de transmission des ordres, et le service d'exécution d'ordres pour le compte de tiers.

La société de gestion a eu recours en 2025 :

- à des intermédiaires de marché qui interviennent en fournissant à la fois l'exécution des ordres et le service d'aide à la décision d'investissement. Ces intermédiaires sont ainsi rémunérés par des frais de courtage pris sur chaque ordre englobant l'exécution et la recherche ;
- à des intermédiaires de marché CSA (contrat de commission partagée) qui n'interviennent qu'en fournissant le service d'exécution. Pour autant ces intermédiaires sont rémunérés sur chaque ordre par une commission de courtage englobant l'exécution et la recherche. La partie des frais de courtage ainsi facturée au titre de la recherche est reversée à d'autres prestataires auprès desquels la société de gestion a bénéficié de la recherche.

## 1. PERIMETRE RETENU PAR LA SOCIETE DE GESTION

Le périmètre retenu est celui des actifs investis en actions, présents dans les OPC gérés par la société de gestion.

## 2. CLE DE REPARTITION ENTRE EXECUTION ET SERVICES D'AIDES A LA DECISION

La clé de répartition pour les transactions au cours de l'exercice 2025 entre l'exécution et les services d'aide à la décision d'investissement, est la suivante soit 7 473 345 euros) :

- les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement sont intervenus pour 61% environ du volume total des frais payés aux intermédiaires de marché sélectionnés par ODDO BHF Asset Management SAS soit 3 406 003 euros .
- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission et au service d'exécution d'ordres sont intervenus pour 39 % environ du volume total des frais payés aux intermédiaires de marché sélectionnés par ODDO BHF Asset Management SAS soit 4 067 342 euros.

## 3. RECOURS AUX ACCORDS DE COMMISSION PARTAGEE

ODDO BHF Asset Management SAS a recours aux accords de commission partagée avec un prestataire de service d'investissement, aux termes duquel ce prestataire, lorsqu'il fournit le service d'exécution d'ordres, reverse la partie des frais d'intermédiation qu'il facture, au titre des services d'aide à la décision d'investissement et

## Compte-rendu des frais d'intermédiation

---

d'exécution d'ordres, aux intermédiaires prestataires de ces services.

En 2025, 4 intermédiaires de marché ont été utilisés dans le cadre des accords de commission partagée à savoir : JP Morgan, Oddo BHF SCA, Kepler et Instinet.

En 2025, ODDO BHF Asset Management SAS a eu recours à cet accord de commission partagée pour 21 % du volume total des frais payés au titre de l'intermédiation de marché (exécution et recherche) soit un montant de 1 552 620 euros.

#### 4. CONFLITS D'INTERETS

La société de gestion a pris des dispositions pour prévenir les risques de conflits d'intérêts dans le choix des intermédiaires de marché au travers :

- de procédures d'habilitation et de prévention des conflits d'intérêts potentiels ;
- de suivis de la best execution.

Au cours de l'année 2025, ODDO BHF Asset Management SAS n'a pas rencontré de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

19/02/2026

